

Règlement de l'Envolée Longevoise

Article 1 – Epreuve nature (routes et chemins) de 10 kilomètres et de 5 kilomètres.

Le départ de l'épreuve est fixé à 9 h 00 devant la salle de spectacle « L'Envol » située à Longèves. Un ravitaillement est prévu au 5^{ème} kilomètre et à l'arrivée du 10 km, davantage s'il faisait chaud.

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes nées avant le 1^{er} janvier 2008, licenciées ou non (à partir de la catégorie cadets).

Article 2 – Conditions d'engagement :

Les coureurs non licenciés à la FFA devront fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Les coureurs licenciés à la FFA, à la FF de Triathlon, à l'UFOLEP ou à la FSGT devront fournir la photocopie de leur licence en cours de validité.

Article 3- Inscriptions et retrait des dossards : Course limitée à 300 coureurs au total.

Les inscriptions par correspondance seront à adresser à :

- **Mr Brunot FERRET 4, rue de la Douzellerie 17230 LONGEVES**
- **jusqu'au 9 juin 2023 dernier délai,**
- avec le règlement de 10 euros pour 10km et 7 euros pour 5 km par chèque bancaire à l'ordre de : **Association Longevoise des Parents d'Elèves,**
- **et avec le certificat médical pour les non licenciés ou la photocopie de la licence pour les licenciés.**

Possibilité de téléchargement du Bulletin d'inscription sur le site : www.courirencharentemaritime.fr

Inscriptions possible sur le site www.run'heure.fr

Inscriptions sur place et retrait des dossards la veille de la course, le samedi 10 juin, Salle de l'Envol de 15 h à 18 h.

Inscriptions sur place et retrait des dossards le matin de la course, le dimanche 11 juin, Salle de l'Envol de 7 h 30 à 8 h 30. (**Attention : Majoration de 2€ sur place le matin de la course**).

Chronométrage effectué par [run'heure](http://www.run'heure.fr)

Aucun accompagnateur à pied sans dossard ou en vélo ne sera toléré sur le parcours sous peine de disqualification du coureur.

Article 4 – Service médical : Une assistance médicale sera assurée sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 5 – Assurance et responsabilité : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. L'ensemble des licenciés bénéficie des garanties accordées par leur Fédération. Il incombe aux autres participants d'être assuré personnellement.

Article 6 – Récompenses

- 3 premières féminines et 3 premiers masculins du scratch pour le 10 km,
- 3 premières féminines et 3 premiers masculins du scratch pour le 5 km,
- Premier et première de chaque catégorie,
- Challenge du Nombre.
- 1 lot à chaque arrivant,

Article 7 – Remise des Prix : Elle aura lieu à l'Envol, à partir de 11 h.

Article 8 - Responsabilité en cas de vol : L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels qui surviendrait lors de l'épreuve.

Article 9 – Tout (e) concurrent (e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et d'en accepter les clauses et les contraintes sous peine de disqualification.

Article 10 – En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

